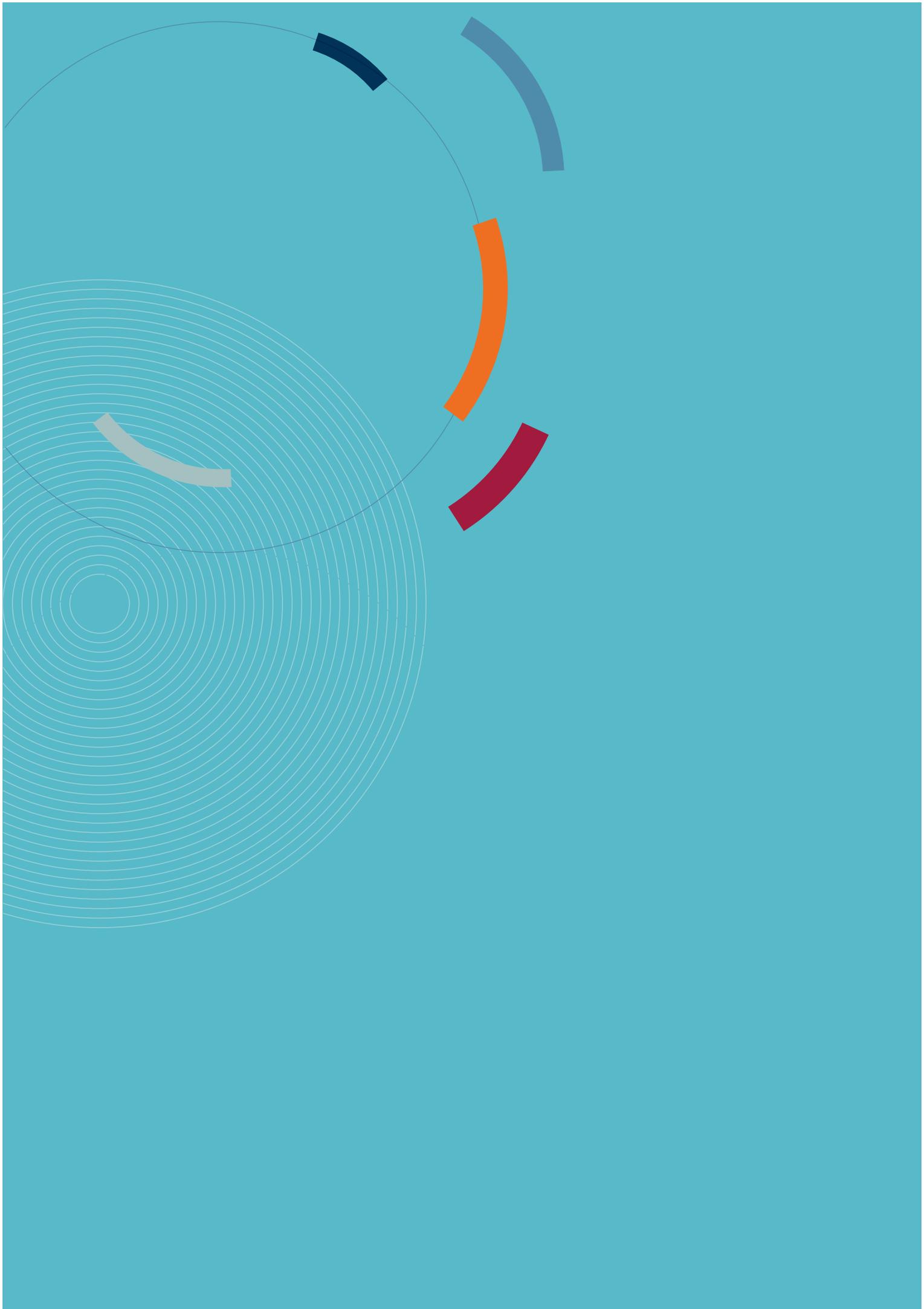




# PERSPECTIVES SYNDICALES SUR LES ODD

## 2023







Cette publication est basée sur l'analyse des rapports nationaux que les syndicats de 12 pays ont produit sur l'état de la mise en œuvre des ODD dans leur pays : Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Canada, Chili, Colombie, Lituanie, Maldives, Pérou, Rwanda, Tanzanie et Vénézuéla.

Tous ces rapports sont disponibles en anglais sur : <https://www.ituc-csi.org/2030Agenda>

Les rapports de la Belgique, Burkina Faso et Canada sont également disponibles en français sur : <https://www.ituc-csi.org/2030Agenda?lang=fr>

Perspectives syndicales sur les ODD 2023 est disponible en ligne sur : <https://www.ituc-csi.org/perspectives-syndicales-sur-les-odd-2023>

Date : Juin 2023

# INTRODUCTION

L'édition 2023 de *Perspectives syndicales sur les ODD* présente les points de vue indépendants des travailleurs concernant les initiatives prises par les États pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Sur fond de problèmes structurels, sociaux, économiques sécuritaires et environnementaux, les pays du monde entier continuent à rencontrer des obstacles importants pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme 2030.

À cet égard, les syndicats insistent sur la nécessité d'établir un nouveau contrat social qui accorderait une place centrale à l'ODD 8, afin de pouvoir répondre aux revendications des travailleurs réclamant des emplois décents, respectueux du climat et garants d'une transition juste, mais aussi des droits pour tous les travailleurs, des salaires minimums de subsistance, l'équité salariale, une protection sociale universelle, l'élimination de toutes les formes de discrimination et la participation de tous les pays aux processus décisionnels, en vue de construire un modèle de développement basé sur la primauté du droit, aligné sur les ODD et offrant aux pays en développement les moyens d'agir.

*Perspectives syndicales sur les ODD* rassemble les résultats et analyses des rapports nationaux sur les ODD préparés par les organisations syndicales dans 12 pays en 2023. Ces rapports s'intéressent en particulier à la transparence des processus mis en place par les gouvernements dans ce domaine et évaluent leur engagement dans le cadre des consultations et du dialogue social avec les syndicats pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux pour les ODD. Ils passent également en revue les initiatives entreprises par les pays pour atteindre les principales cibles des ODD. Ce travail est une composante essentielle de la contribution de la communauté syndicale à la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs mondiaux.

L'édition de cette année présente les rapports des syndicats décrivant les moyens mis en place par les gouvernements pour répondre aux multiples crises qui ont vu le jour ou qui se sont intensifiées depuis la pandémie de COVID-19 et qui, de plus en plus, entravent la reprise économique et le développement durable. Ces rapports par pays passent donc en revue les mesures prises par les gouvernements pour faire face aux conséquences de la pandémie et à d'autres problèmes tels que les menaces nouvelles ou résurgentes qui pèsent sur la sécurité régionale et mondiale, les inégalités croissantes dans le monde, les crises alimentaire et énergétique, les pressions inflationnistes, l'augmentation du coût de la vie, le changement climatique et la dégradation de l'environnement.

Bien que les ODD soient de plus en plus souvent intégrés aux politiques nationales, les ressources pour les mettre en œuvre demeurent insuffisantes. La pandémie a mis en lumière l'importance de garantir un revenu suffisant pour couvrir les besoins fondamentaux, ainsi qu'un accès universel à la protection sociale et à des services essentiels tels que les soins de santé et l'éducation. Face aux nombreuses crises susmentionnées, il importe de continuer à privilégier une reprise centrée sur l'humain et des mesures de résilience financées au travers de la mobilisation des ressources nationales et de l'aide internationale (aide publique au développement, mesures fiscales internationales, allègement de la dette, émission de nouveaux droits de tirage spéciaux).

De solides structures de dialogue social sont également nécessaires pour assurer l'engagement total des partenaires sociaux dans la mise en œuvre des ODD à l'échelon national. Un grand nombre de syndicats signalent que leurs gouvernements n'ont pas complètement intégré les ODD dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs plans de développement. La pleine participation des syndicats est primordiale pour instaurer la confiance et définir des politiques équitables, à la fois dans et entre les pays, pour réaliser le Programme 2030.

# ÉVALUATION DES PROGRÈS

## TRANSPARENCE



## CONSULTATION



## DIALOGUE SOCIAL



### TRANSPARENCE

Les syndicats ont évalué la transparence du processus de mise en œuvre des ODD dans leurs pays en se basant sur deux indicateurs : (1) leur capacité à accéder aux informations concernant le processus décisionnel, notamment les réunions de consultation, l'accessibilité des documents politiques, la disponibilité des responsables ou institutions concernés et (2) l'existence de mécanismes de rapport adéquats.

Les informations fournies par les syndicats mettent clairement en évidence des limitations manifestes concernant la transparence, faisant état, dans les 12 pays étudiés, d'un certain degré de restriction pour accéder aux informations relatives au processus de mise en œuvre des ODD. Deux pays, le Pérou et le Venezuela, dénoncent une absence totale d'accès à ces informations. Dans d'autres pays, où les autorités communiquent des informations limitées, celles-ci le font à intervalles irréguliers ou uniquement sur demande. Par ailleurs, les mécanismes de rapport manquent souvent de clarté.

### CONSULTATION

L'ODD 17 souligne que les partenariats multipartites sont indispensables à la réalisation des ODD et appelle les États à mettre en place des cadres de suivi multipartites pour permettre de les atteindre. Les consultations sont en effet essentielles si l'on souhaite garantir un processus de mise en œuvre réellement participatif. Syndicats et organisations de la société civile ont un rôle clé à jouer en veillant à ce que les besoins et les priorités des travailleurs et de la société soient pris en compte dans le cadre de l'élaboration des politiques et en faisant en sorte que les politiques qui en découlent ne laissent personne de côté.

Les syndicats ont évalué les processus de consultation disponibles dans leurs pays, en accordant une attention particulière au fonctionnement des plateformes de consultation multipartites. La plupart de ces évaluations montrent que les syndicats ne sont pas invités à participer aux forums mis en place par les gouvernements pour assurer le suivi et la mise en œuvre du Programme 2030 dans leurs pays respectifs. Des processus de consultation

complets n'existent que dans trois des douze pays étudiés (Belgique, Chili et Canada). Plus préoccupant encore, quatre d'entre eux (Colombie, Lituanie, Rwanda et Venezuela) ne disposent d'aucun processus de consultation ou n'autorisent pas les syndicats à y participer. Dans d'autres pays (Bangladesh, Maldives, Tanzanie et Pérou), les syndicats sont invités à participer aux consultations mais il n'existe aucun dialogue réciproque, les informations leur étant communiquées sans tenir compte de leurs points de vue.

### DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social est un outil fondamental pour la mise en œuvre du Programme 2030<sup>1</sup>, car il facilite le consensus entre gouvernements, syndicats et organisations patronales à propos des politiques ayant une incidence sur les stratégies pour le travail décent. L'OIT considère que le dialogue social et le tripartisme sont « les méthodes les plus aptes à [...] traduire le développement économique en progrès social et le progrès social en développement économique.<sup>2</sup> Le dialogue social apparaît comme un outil essentiel pour faire face aux multiples crises, parmi lesquelles la pandémie de COVID-19 et les crises économiques et sociales qui en ont résulté.<sup>3</sup> Toutefois, l'analyse des syndicats révèle une intégration insuffisante du dialogue social dans le processus national de planification et de mise en œuvre des ODD.

Dans quatre des pays étudiés (Colombie, Lituanie, Pérou et Venezuela), les partenaires sociaux ne participent pas du tout à la conception et à la mise en œuvre du plan national gouvernemental pour les ODD. Les travailleurs et les employeurs restent trop peu souvent consultés : les contributions conjointes des représentants des employeurs et des syndicats n'ont été soumises que dans trois des douze pays étudiés (Belgique, Burkina Faso et Tanzanie). Aucun des douze pays ne fait mention d'un dialogue tripartite consacré au Programme 2030. La Belgique et la Tanzanie sont les deux seuls pays où les discussions vont au-delà de la mise en œuvre de l'ODD 8 et des corrélations entre le travail décent et le Programme 2030 en général.

<sup>1</sup> Voir [Le dialogue social en tant que moteur et instrument de gouvernance pour le développement durable – La contribution du dialogue social au Programme 2030 : formaliser l'économie informelle – La contribution du dialogue social au Programme 2030 : promouvoir une transition juste vers des économies et des sociétés durables pour tous.](#)

<sup>2</sup> [Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008.](#)

<sup>3</sup> [OIT, Rapport sur le dialogue social 2022.](#)

# ÉVALUATION DES PROGRÈS

## LE POINT SUR...

### LE BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE PARTAGÉ

La répartition inégale des richesses pose un problème important dans la plupart des pays couverts par ce rapport.

La situation est particulièrement préoccupante au Venezuela, pays figurant parmi les plus inégalitaires au monde, où l'on observe des vagues d'émigration importantes, la population cherchant à échapper à la pauvreté. Les inégalités sont également flagrantes en Colombie, où l'inflation réduit le pouvoir d'achat des plus vulnérables. Le Chili offre un exemple de pays d'Amérique du Sud qui progresse, quoique lentement, vers une plus grande égalité. En revanche, de graves inégalités menacent de compromettre les avancées au Bangladesh, aux Maldives et au Burkina Faso. Les inégalités se révèlent également problématiques dans les pays à revenu élevé, notamment en Belgique, où près d'une personne sur cinq risque de sombrer dans la pauvreté.

### QUALITÉ DE L'EMPLOI

Si l'on souhaite garantir la qualité de l'emploi, il est indispensable de lutter contre le chômage et le travail précaire, mais aussi de promouvoir l'emploi productif et la répartition des revenus du travail. Le chômage demeure un problème majeur au Bangladesh, au Burkina Faso, en Colombie et au Rwanda. Plusieurs pays tels que le Bangladesh, la Belgique, le Chili, les Maldives, le Pérou, le Rwanda et le Venezuela doivent s'attaquer à la question du sous-emploi, notamment parmi les jeunes. Sur l'ensemble des pays faisant l'objet de ce rapport, seul le Canada a vu ses taux d'emploi se relever complètement de la crise provoquée par la pandémie de COVID-19.

Les femmes et les jeunes ont été particulièrement touchés par les bouleversements occasionnés par la pandémie sur le marché du travail. Les données, lorsqu'elles existent, montrent que le nombre de femmes actives sur le marché du travail est inférieur à celui des hommes et confirment la persistance des écarts salariaux entre les deux sexes.

Dans la plupart des pays, les syndicats indiquent que certaines franges de la population active ne bénéficient pas d'un salaire minimum ou que les salaires sont trop peu élevés, notamment par rapport à l'augmentation du coût de la vie. Les emplois mal rémunérés et les travailleurs pauvres sont relativement nombreux dans les pays à revenu élevé étudiés dans ce rapport. La Belgique compte 8,6 % de travailleurs dont le salaire est considéré comme faible. Le Canada enregistre près de 8 % de travailleurs pauvres, les proportions étant particulièrement élevées parmi les minorités ethniques et les populations immigrées. La Belgique, le Chili et la Lituanie sont les seuls pays examinés dans ce rapport où les salaires minimums ont été augmentés pour lutter contre l'inflation.

### VULNÉRABILITÉ AU TRAVAIL

La vulnérabilité au travail se définit par l'exposition des travailleurs aux risques et l'absence de protection sociale.

La proportion des emplois informels, précaires et vulnérables est en augmentation et demeure problématique au Bangladesh, au Burkina Faso, aux Maldives, au Pérou, au Rwanda, en Tanzanie et au Venezuela. L'informalité est caractéristique des marchés du travail dans la majorité des pays à faible revenu, bien que, même dans les pays à revenu élevé comme le Canada ou la Lituanie, les pourcentages d'emplois vulnérables puissent être élevés.

Dans chaque pays, les syndicats mentionnent également des pourcentages élevés de jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation (NEET), à l'exception de la Belgique et du Canada, où ces chiffres sont en légère baisse. Les jeunes femmes sont plus susceptibles de se retrouver dans une situation NEET au Burkina Faso, au Chili, aux Maldives, au Pérou, au Rwanda et en Tanzanie.

La protection sociale est essentielle à la reprise économique et à la résilience des sociétés. Cependant, même dans les pays à revenu élevé où les régimes de protection sociale sont quasiment universels (Belgique, Chili et Canada), les syndicats signalent que les salariés ne sont pas tous couverts en cas d'accident de travail. Dans les pays à faible revenu, la couverture de la protection sociale demeure partielle et fragmentée. Dans certains cas (Bangladesh), les budgets des services essentiels ont été rognés, tandis que dans d'autres (Colombie), les syndicats dénoncent la corruption comme étant responsable de la dégradation des régimes de sécurité sociale de l'État.

### DROITS DES TRAVAILLEURS

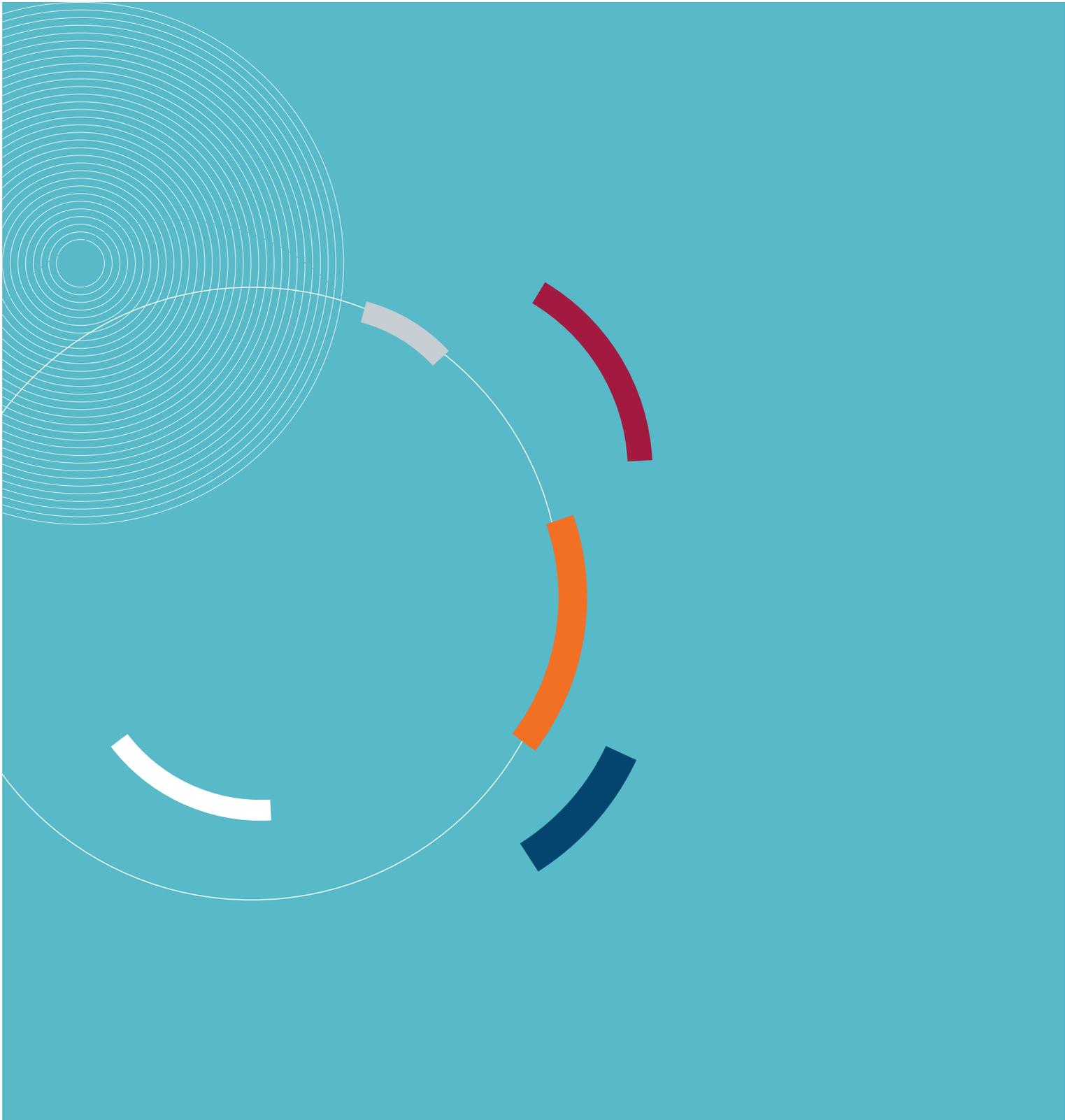
La protection des droits des travailleurs varie considérablement d'un pays à l'autre. Sur le plan national, ils sont de moins en moins respectés au Bangladesh, en Belgique et au Burkina Faso et sont restreints aux Maldives, au Rwanda, en Tanzanie et au Venezuela. Deux pays examinés dans ce rapport (Bangladesh et Colombie) figurent sur la liste des dix pires pays pour les travailleurs en 2022. Les services d'inspection du travail sont en sous-effectifs au Rwanda et en Tanzanie, tandis que plusieurs accords internationaux n'ont pas été transposés dans la législation nationale aux Maldives, empêchant dès lors leur mise en application.

Des cas de travail des enfants sont encore signalés au Bangladesh, au Burkina Faso, au Chili, au Pérou, au Rwanda, en Tanzanie et au Venezuela.

# RECOMMANDATIONS

Afin de pouvoir faire face aux crises actuelles, les syndicats réclament l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat social. Leurs revendications spécifiques sont les suivantes :

- Renouveler l'engagement politique en faveur des objectifs du Programme 2030. À cet égard, il importe d'**intégrer concrètement les ODD** dans les plans et budgets nationaux pour le développement et de prévoir des ressources financières suffisantes, notamment par le biais d'une fiscalité progressive et de l'aide publique au développement (APD), pour soutenir les initiatives en faveur du développement durable.
- Investir dans la création d'emplois et de programmes de formation décentes, durables et respectueux du climat, dans l'apprentissage tout au long de la vie, l'alphabétisation et les compétences essentielles, notamment dans le cadre des transitions écologique et numérique, ainsi que dans les énergies propres.
- Instaurer des **conditions de travail décentes**, garantir le respect des droits des travailleurs, créer un socle de protection du travail pour tous les individus, garantir l'égalité de rémunération pour un travail de même valeur, respecter les normes en matière de santé et de sécurité et établir des salaires minimums de subsistance dont le montant augmente en fonction du coût de la vie. D'autre part, la liberté syndicale et la négociation collective doivent être protégées, tandis que les migrants doivent pouvoir accéder pleinement aux marchés du travail et aux procédures leur permettant d'obtenir le statut de résident permanent.
- Garantir un accès universel à la **protection sociale** et à des services publics de qualité, notamment la couverture de santé universelle.
- Introduire des politiques du marché du travail et des politiques de redistribution pour éliminer toutes les formes de discrimination sur les lieux de travail, basées sur le genre, la classe sociale, l'appartenance ethnique, l'âge, l'idéologie, la religion et l'orientation sexuelle, en vue de **promouvoir l'égalité et mettre un terme aux situations de vulnérabilité**. À cette fin, il est impératif d'investir dans les services publics de soins de santé, en vue de réduire et répartir plus équitablement les soins non rémunérés.
- Garantir **une gouvernance et un dialogue social inclusifs** en renforçant le rôle du dialogue social constitue un moyen essentiel pour la mise en œuvre du Programme 2030. Les partenaires sociaux doivent être impliqués dans un véritable processus de consultation dans le cadre du développement des plans nationaux pour la mise en œuvre des ODD. À cet égard, il est essentiel de garantir la transparence des rapports d'avancement dans ce domaine.



Cette publication a été élaborée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de la publication ne relève de la seule responsabilité de CSI/RSCD et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.